

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Séance du 17 juin 2010

L'an deux mille dix

et le 17 juin,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - MME HENRY Mireille – GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice  
**ADJOINTS**

- MM. BARBE Paul – BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie – IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MME CUCCIA Andrée – Mme MICHEL Françoise - MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : MME EYRAUD Marlène - M. PETITJEAN Daniel - MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette –

**ABSENTS** : M. BERTON Christian – Mme BEUCHAT Danielle - MELLES DUQUESNAY Charlene - AMBROSIO Angélique - M. BONO Guy

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 48/10 - Réalisation d'une étude pour la mise en place de bio-composteurs – Demande de financements auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME**

Madame HENRY indique à l'Assemblée que la Commune envisage de mettre en place un dispositif de compostage des biodéchets, dans le but de réduire les déchets à la source. Ce dispositif concernerait les déchets alimentaires de tous les établissements publics communaux de restauration collective. Le compost produit serait utilisé pour les espaces verts communaux.

Madame HENRY précise que, préalablement à la mise en place de bio-composteurs, une étude de faisabilité doit être réalisée.

Cette étude, dont le montant est estimé à 3 975 € HT, peut prétendre à un financement du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME.

En conséquence, Madame HENRY demande à l'Assemblée, de bien vouloir autoriser, M. le Maire à :

- solliciter les financeurs, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous
- faire réaliser l'étude de faisabilité

DEPENSES		RECETTES	
. Coût de l'opération	3 975,00	. Subvention C. Général	1 000,00
		. Subvention C. Régional	1 000,00
		. Subvention Ademe	1 000,00
		. Autofinancement	975,00
	-----		-----
TOTAL HT	3 975,00		3 975,00

La dépense est inscrite au budget de l'exercice.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2010.

LE MAIRE